COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_034-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS.
Absentes excusées : Aziliz MONOT (pouvoir à Gwenaelle SEGALEN), Sophie LE DERFF (pouvoir à Marine PUGIEU), Pauline GEY (pouvoir à Saïg RUBEUS).
Absent :
Secrétaire de séance : Gireg MOUTON

Délibération n° 2026-034 : Désignation du délégué titulaire et délégué suppléant au collège énergie au territoire de Lannion Trégor Communauté

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
VU le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne Madame Gwénaëlle SEGALEN déléguée titulaire ;
- Désigne Monsieur Gireg MOUTON délégué suppléant.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification
Le 06 MAI 2026

Le secrétaire de séance,
Gireg MOUTON
Conseiller Municipal

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)